



L'initiative populaire «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire» a atteint son but

Le Comité de l'Initiative retire l'initiative de protection et fonde l'«Association Initiative de protection»

Le lancement de l'initiative populaire «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire» a permis de faire pièce à la sexualisation de nos enfants dans leur jeune âge par l'école maternelle et l'école primaire. Ce succès sans votation a conduit le Comité de l'Initiative populaire «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire» à retirer celle-ci. Le Comité se transforme maintenant en «Association Initiative de protection». Celui-ci observera la manière dont évoluera l'éducation sexuelle en Suisse et prendra les mesures requises pour empêcher les abus. Cette association aura la capacité de lancer des initiatives et des referendums et pourra assumer efficacement son devoir de protection. La revue trimestrielle «Initiative de protection – actualité», tirée à 30 000 exemplaires, continuera de paraître.

Depuis le lancement, en 2011, de l'initiative populaire «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire», nombre de résultats positifs ont été atteints:

1. Le grand public a été sensibilisé à la question de l'éducation sexuelle.
2. La Confédération et les Cantons ont été conduits à se saisir du problème posé par l'instauration, promue par l'OFSP, de l'éducation sexuelle dès l'école maternelle. L'aboutissement de l'initiative, avec 110 000 signatures légalisées, montre avec force que la population n'accepte pas facilement l'instauration rampante de cet enseignement.
3. De plus, on a réussi à faire que les éléments pornographiques soient enlevés des «sex-boxes» bâloises destinées aux écoles maternelles et écoles primaires, et que l'appellation «sex-box», peu soucieuse de la sensibilité infantile, soit changée.
4. Le Centre de compétences *Education sexuelle à l'école*, à la Haute école pédagogique de Lucerne, créé à l'instigation de l'OFSP, a été fermé et l'OFSP renvoyé une fois de plus dans les cordes.
5. Lors de l'établissement du plan d'études alémanique (*Lehrplan 21*), on a veillé à ce que, avant que les enfants aient atteint leur 10^e année, aucune unité d'éducation sexuelle ne soit prévue. Dans tout le plan d'études, on a renoncé à utiliser l'expression idéologiquement marquée de «genre».

Préalablement à sa décision, le Comité de l'Initiative a demandé à l'institut DemoScope de réaliser une enquête d'opinion représentative. Après avoir interrogé 1 168 électrices et électeurs suisses de toutes les régions du pays, l'Institut est parvenu à ce résultat : actuellement, tous les thèmes défendus par l'Initiative populaire sont soutenus par une majorité de l'électorat. Des détails à ce sujet seront publiés ultérieurement. Cependant, le Comité retire à présent l'initiative, car il a acquis la conviction qu'au lieu de rechercher une décision à court terme dans les urnes, il vaut mieux rassembler les forces dans une campagne à long terme et dotée d'une fonction protectrice pour les enfants jusqu'à neuf ans révolus et plus tard encore. La transformation du Comité en association et la poursuite de l'activité opérationnelle par cette association ont conduit le comité à approuver à la quasi-unanimité ce changement de stratégie.

Pour d'autres informations : www.initiative-de-protection.ch

Prof. Dr. iur. Suzette Sandoz, a. Conseillère nationale, Tel. 021 728 82 02

Nationalrat Dr. iur. Sebastian Frehner, 079 620 71 04

Roberta Pantani, Consigliera nazionale, 079 621 02 85